



Ecole  
Supérieure  
Art  
Avignon

École supérieure d'art Avignon  
500 chemin de Baigne-Pieds  
84000 Avignon  
Tel : 04 90 27 04 23

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le 29/05/2024

ID : 084-200027258-20240517-D7\_2905-DE



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MAI 2024

### DÉLIBÉRATION N°7 Compte administratif 2023

#### Étaient présent·es

Damien Malinas, président de l'ESAA,  
Anne Gagniard, vice-présidente de l'ESAA, déléguée à l'enseignement supérieur,  
Claude Nahoum, 1er adjoint au Maire, délégué à la vie culturelle,  
Marc Simelière, conseiller municipal,  
Réjane Perret, personnalité qualifiée désignée par la ville,  
Émilie Masse, professeur d'enseignement artistique, conservation-restauration  
Benoît Broisat, professeur d'enseignement artistique, création,  
Laetitia Herbertte, représentante des personnels administratifs et technique,  
Gabrielle Chailloux, représentante des étudiant·es CR,  
Corinne Ramelly, conseillère représentant le cabinet de Madame le Maire d'Avignon.  
Morgan Labar, directeur,  
Raphaëlle Mancini, administrateur,  
Émilie Cosme, ressources humaines et comptabilité

#### Étaient absent.e.s excusé·es

Bénédicte Lefeuve, directrice régionale DRAC PACA,  
Dalia Messara, chargée de mission enseignement supérieur DRAC PACA,  
Thierry Suquet, préfet du Vaucluse,  
Ghislaine Persia, conseillère municipale,  
Salma Ghezal, responsable pédagogique et coordination de la recherche.  
Émilie Chabert, coordinatrice administrative,

#### Procurations

Cécile Helle, Maire d'Avignon en faveur d'Anne Gagniard,  
Ghislaine Persia, conseillère municipale en faveur d'Émilie Masse  
Frédérique Corcoral, adjointe au maire en faveur de Marc Simelière

À la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, l'ordonnateur établit le **compte administratif** du budget principal. L'ordonnateur rend alors compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;  
 Vu la délibération n°3 du 9 décembre 2022 du Conseil d'administration relative à l'approbation du budget prévisionnel 2023 ;  
 Vu la délibération n° 8 du 12 mai 2023 du Conseil d'administration relative à l'approbation du budget supplémentaire 2023 ;  
 Vu la délibération n°6 du 17 mai 2024 du Conseil d'administration approuvant le compte de gestion 2023.

### PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

#### **ACTIVITE CYCLE 2023-024 :**

**ATELIERS EAC :** 87 inscrits (prévisionnel 110).

#### **ÉTUDIANTS :**

Concours d'entrée : 197 facturés et payés

#### **DROITS D'INSCRIPTION :**

**TOTAL : 109 INSCRITS ET PAYÉS (prévisionnel 120 étudiants)**

INSCRITS TARIFS NORMAUX : 70 soit 64% de l'effectif.

INSCRITS TARIFS SOCIAUX : 39 soit 36% de l'effectif.

Conformément au compte administratif transmis en annexe à la présente délibération, le compte administratif 2023 est arrêté de la manière suivante :

### I/ POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

#### **1. DÉPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Réalisation de l'exercice : 1 888 583.55€

+ report de l'exercice 2022 : 0 €

**TOTAL RÉSULTAT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 888 583.55€**

#### **2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

Réalisation de l'exercice : 1 972 566,11€

+ reprise de l'excédent 2022 : 315 236,48€

**TOTAL RÉSULTAT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 287 802,59€€**

**RÉSULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT recettes – dépenses = 399 219.04€ (excédent)**

Ce résultat est explicité par la reprise de résultat de l'année N-1 et la dotation exceptionnelle de la DRAC PACA de 117 800€.

L'ESAA a besoin d'un niveau de trésorerie suffisant pour couvrir ses dépenses de salaire mensuelles et payer ses fournisseurs.

La dépense mensuelle 2023 est estimée à 157 381€.

### II/ POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

**1. DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**  
Réalisation de l'exercice : 38 162.41€  
+ report de l'exercice 2022 : 0€

**TOTAL RÉSULTAT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 130 254.39€**

**2. RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**  
Réalisation de l'exercice : 56 841.77 €  
+ report de l'exercice 2022 : 152 869.39€ (excédent)

**TOTAL RÉSULTAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 209 711.16€**

**RÉSULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT recettes – dépenses = 171 548.75€ (excédent)**

Ce résultat est explicité par une maîtrise des dépenses d'investissement dans le cadre d'un budget très contraint.

**III/ RÉSULTAT DE LA CLÔTURE 2023 :**

Résultat global de l'exercice 2023 (I + II) = 570 767.79€

Le Conseil d'administration, en date du 17 mai 2024 après en avoir délibéré :

Vote	
Nombre de votants	12 dont 3 pouvoirs
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

**ARTICLE 1 :** il est décidé d'approuver le compte administratif ci-annexé ainsi que les résultats ainsi déterminés.

**ARTICLE 2 :** il est décidé de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

Le Président du Conseil d'administration  
Damien Malinas



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes CEDEX 09 – Tél. : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)